

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 21 MARS 2023**

Convocation

Date de la convocation : 13/03/2023

Date de l'affichage convocation : 13/03/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 24/03/2023

Publiée ou notifiée le : 24/03/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre total votants : 25

L'an deux mil vingt-trois, vingt-et-un mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM, BIGNON, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LEESCHAEVE, LORIOT, LOYAU, PEAN, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, GEORGET, MM ABRAHAM, ALLARD, BOUGAS, BOURIN, CERIZIER, HURTELOUP, LE BOUFFANT, MOURIER, PAQUET.

Pouvoir :

Monsieur PAQUET donne pouvoir à Madame RIBOUILLEAULT,

Monsieur LE BOUFFANT donne pouvoir à Monsieur AMY,

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,

Monsieur ALLARD donne pouvoir à Monsieur TOURNADRE.

Assistaient également à la séance :

Charline FERRERO (Responsable technique)

Sophie ROGHE (Responsable communication)

**Délibération 2023 – 17 :
AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

VU les articles L.2121-29, L.2311-5, L.5211-1, L.5211-36, L.5711-1 et R.5711-1 du CGCT ;

VU le compte de gestion 2022 approuvé par la délibération 2023-15 du 21 mars 2023 ;

VU le compte administratif 2022 approuvé par la délibération 2023-16 du 21 mars 2023 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022		
Résultat section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice		240 018,59 €
Résultats antérieurs reportés		1 097 487,20 €
Résultat à affecter		1 337 505,79 €
Résultat section d'investissement		
Résultat de l'exercice	-	447 073,36 €
Solde d'exécution N-1 (D001)		399 698,75 €
Déficit de financement	-	47 374,61 €
Affectation		
Au 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement et déficit de la section d'investissement		396 153,75 €
Report en fonctionnement R002		941 352,04 €
Report en investissement D001		47 374,61 €

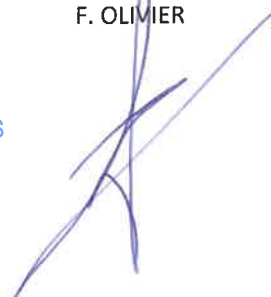
-ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,
J-C. AMY,



**SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR**
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
5 bis Bd Fisson
72800 LE LUDE

Pour extrait, copie conforme,
Le Président,
F. OLIMIER



Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr -*